

Nom commercial: Neomycini sulfas micronis.

Numéro de la matière: 066720

Version: 3 / CH

Date de révision: 27.03.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Neomycini sulfas micronis.

N° d'article 06672000

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Substance active pharmaceutique

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\***

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Resp. Sens. 1 H334

Skin Sens. 1 H317

Repr. 2 H361fd

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Pictogrammes de danger**



#### **Mention d'avertissement**

Danger

#### **Mentions de danger \*\*\***

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Nom commercial: Neomycini sulfas micronis.

Numéro de la matière: 066720

Version: 3 / CH

Date de révision: 27.03.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

**Conseils de prudence \*\*\***

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un medecin.  
 P342+P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient \*\*\* Neomycin, sulfate (salt)

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants \*\*\*****Composants dangereux \*\*\*****Neomycin, sulfate (salt)**

No. CAS	1405-10-3		
No. EINECS	215-773-1		
Concentration	>=	50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Skin Sens. 1		H317
	Resp. Sens. 1		H334
	Repr. 2		H361

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.  
 Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

**En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Conduire chez le médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

**En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

**En cas d'ingestion**

En cas d' ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eeau, Mousse, Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone

Nom commercial: Neomycini sulfas micronis.

Numéro de la matière: 066720

Version: 3 / CH

Date de révision: 27.03.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde d'azote ( NOx ); Anhydride sulfureux (SO<sub>2</sub>); Oxyde de carbone (CO)

## 5.3. Conseils aux pompiers

### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écartez personnes sans défense. Veiller à assurer une aération suffisante.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Veiller à assurer une aération suffisante.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ne pas inhaler les poussières. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Eviter l'exposition allongée ou répétée.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Pa de réquisitions spéciales.

#### Précautions pour le stockage en commun

Ne pas nécessaire.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	6.1	Matières toxiques

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Le produit est hygroscopique. Protéger de l'action de la lumière.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Nom commercial: Neomycini sulfas micronis.

Numéro de la matière: 066720

Version: 3 / CH

Date de révision: 27.03.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

**Protection respiratoire - Note**

Masque anti-poussières; En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P1

**Protection des mains**

Gants

Matériau approprié

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

**Protection des yeux**

Lunettes de protection

**Protection du corps**

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat</b>	Poudre		
<b>Couleur</b>	blanchâtre		
<b>Odeur</b>	inodore		
<b>valeur pH</b>			
Valeur	5	à	7.5
Concentration/H <sub>2</sub> O	50	g/l	
température	20	°C	

**point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Remarque non déterminé

**Point d'éclair**

Remarque Non applicable

**Densité**

Remarque non déterminé

**Hydrosolubilité**

Valeur	500	g/l
température	20	°C

**température de décomposition**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

**9.2. Autres informations****Autres données**

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucuns connus.

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Nom commercial: Neomycini sulfas micronis.

Numéro de la matière: 066720

Version: 3 / CH

Date de révision: 27.03.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Agents d'oxydation

**10.4. Conditions à éviter**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.5. Matières incompatibles**

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes de soufre (SOx), oxydes d'azote (NOx)

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques \*\*\*****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Neomycin, sulfate (salt)**

Espèces	souris		
DL50	>	8000	mg/kg

**Corrosion/irritation cutanée (Composants)****Neomycin, sulfate (salt)**

évaluation effet irritant possible

**Sensibilisation (Composants)****Neomycin, sulfate (salt)**

évaluation May cause allergic reactions of respiratory system.

**Neomycin, sulfate (salt)**

évaluation May cause allergic skin reactions.

**Toxicité reproductrice (Composants)****Neomycin, sulfate (salt)**

évaluation Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Remarque Aucun données connues.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation (Composants)****Neomycin, sulfate (salt)**

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes****Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Produit menace forcément l'eau

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Nom commercial: Neomycini sulfas micronis.

Numéro de la matière: 066720

Version: 3 / CH

Date de révision: 27.03.2019

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 01.10.19

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté sur une décharge agréée.

**Emballages contaminés**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation \*\*\*****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne) \*\*\***

Classe de contamination WGK 3

de l'eau (Allemagne)

Remarque

Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****mentions de danger H-de la rubrique 3**

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H334

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H361

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Repr. 2

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2

Resp. Sens. 1

Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1

Skin Sens. 1

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.